

MAIRIE DE SAINT ANDRONY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **15**

Présents : **11**

Votants : **11**

Date de la convocation : **15 octobre 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Présents : M. BÉDIS, M. FORMANTIN, M. VEYSSIÈRE, M. CARTEAU, M. RIVEAU, Mme FONTANEAU
Mme HOFMAN, Mme TAUZIÈDE, M. DOUET, Mme MITRASOUF, M VIELET

Excusés : M. BURNET, Mme GENTIL, Mme RAFFOUX, M. DEL CERRO

Secrétaires de séance : Mme Fontaneau Patricia - Mme Mitrasouf Véronique

COMPTE RENDU

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus présents et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

TOUR DU CANTON : DÉPART ÉTAPE DE ST ANDRONY

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la suggestion faite par Monsieur Philippe LABRIEUX, président de l'association Marcillac Vélos Sport organisatrice de Tour du Canton de Saint Ciers sur Gironde. Chaque année, cette course cycliste d'élites a lieu sur 2 jours. Il a donc été proposé à notre commune de collaborer à cet évènement en contre partie d'une subvention versée à l'association organisatrice afin de participer aux frais qui seront engagés.

La Commune de Saint Androny pourrait être une commune de départ d'étape.

Le conseil accepte à l'unanimité le projet et charge monsieur le Maire de communiquer cette décision auprès de l'intéressé.

DÉLIBÉRATION DÉCLASSEMENT ET ALIÉNATION D'UN DÉLAISSÉ (délib. 42/2020)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les faits : la Commune est propriétaire d'un délaissé au bord de l'impasse du Château de la Mothe Taudiat., qui est en voie communale.

Celui est enherbé et se situe à proximité de la propriété de Mr et Mme ZELLER. La superficie de ce terrain est de 74ca.

L'opération consisterait à céder ce délaissé de voirie à Monsieur et Madame ZELLER à l'euro symbolique.

L'enquête publique n'est pas obligatoire pour entreprendre les démarches.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe et charge Monsieur le Maire d'établir tous les documents nécessaires à ce dossier.

INFORMATION : RÉHABILITATION RÉSIDENCE DU MOULIN

Monsieur RIVEAU informe les élus qu'il s'est entretenu le 08 octobre dernier, avec Monsieur FOURMOND, Directeur du pôle patrimoine chez GIRONDE HABITAT ainsi que deux de ses collaborateurs, pour une présentation du projet de réhabilitation de six logements de la résidence du Moulin.

DEVIS ALARME PPMS INTRUSION

Le devis de la société ISOGARD est présenté à l'assemblée. Il s'agit d'un devis relatif à la pose et la mise en service d'une alarme PPMS radio à l'école. Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) est un plan d'organisation interne mis en place et déclenché par le chef d'établissement scolaire ou le directeur d'école pour protéger le personnel et les élèves d'un événement majeur. Celui-ci s'élève à 2.609,00€ HT

Le principe d'achat est validé par les élus, cette dépense s'inscrira au budget 2021.

DEVIS DÉFIBRILLATEUR

Suite au vol en 2018 du défibrillateur qui se situait sur le mur de la Salle des Fêtes, et soucieux de l'importance qu'à cet appareil dans un lieu recevant du public, il est envisagé d'en acquérir un nouveau.

Un premier devis de la société ISOGARD nous propose un appareil entièrement automatique pour 2.332,00€ HT, cette somme comprend le défibrillateur, l'armoire de rangement, ainsi que la pose, la mise en service et l'essai.

Monsieur le maire est dans l'attente d'un second devis. Les membres du Conseil accepte le principe d'achat et charge Monsieur le Maire de choisir la meilleure offre. Les crédits seront ouverts sur le prochain budget communal.

COMMISSION BÂTIMENTS

Monsieur le Maire fait la lecture du bilan dressé par monsieur Bédis, responsable de la commission bâtiment, qui s'est réunie le 14 octobre. Plusieurs travaux sont à prévoir à l'école tels que la rampe de sortie de secours, changer les ouvertures de la salle de sieste ainsi que celles du réfectoire. Il nous a également été communiqué que le mur extérieur du logement d'urgence avait une défaillance due à une fuite au niveau de la gouttière. Des devis vont être demandés auprès de différentes entreprises.

OUVERTURE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE (délib.43/2020)

Suite à l'avancement de grade qui a été accordé à l'agent concerné et à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 30/09/2020, il convient de procéder à l'ouverture du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er Novembre 2020. Parallèlement à cette ouverture, il est nécessaire de procéder à la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe qu'occupait cet agent.

Le Conseil accepte à l'unanimité le principe et charge monsieur le Maire d'établir tous les documents administratifs relatifs à ce dossier.

PROBLÈME VOISINAGE : MOTHE TAUDIAT

Suite au courrier recommandé du " Collectif des habitants du secteur de la Mothe Taudiat" reçu en mairie, Monsieur le Maire a envoyé deux courriers aux intéressés, leur demandant de cesser toute nuisance sonore perturbant la tranquillité du voisinage. Au vu des conversations téléphoniques qui s'en sont suivies, monsieur le Maire propose qu'une conciliation soit faite entre l'ensemble des pétitionnaires et la personne incriminée.

ADHÉSION ET CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MATÉRIELS DESTINÉS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ÉDUCATION (délib. 44/2020)

L'école maternelle a été cambriolée fin septembre, Madame Mitrasouf a rencontré une responsable de Gironde Numérique afin de faire le point sur les nouveaux besoins de l'établissement. L'état du réseau internet a également été soulevé.

La proposition d'adhésion au groupement de commande permettrait d'obtenir du matériel informatique à tarif préférentiel.

L'ensemble des élus accepte le principe d'adhésion et charge Monsieur le Maire de signer la convention de groupement de commandes.

La commune devrait recevoir rapidement les tarifs relatifs aux différents matériels : tablettes numériques, ordinateur portable, qui pourront être acquis l'année prochaine.

NOMINATION AGENT RECENSEUR (délib.45/2020)

Au vue des différentes candidatures, celle de madame CORRE GUITARD a été retenue pour le poste d'agent recenseur pour la période du 21 Janvier au 20 février 2021.

Le Conseil Municipal accepte cette décision et charge Monsieur le Maire d'établir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Le point sur l'accueil du public les 1er et 3ème samedis du mois est fait. Ce principe va continuer jusqu'en décembre. La continuité du service sera évaluée, suivant l'activité rencontrée durant ces derniers mois.

- Madame Mitrasouf a projet de réunir la commission communication afin de faire avancer le projet "Site Internet" de la Commune, ainsi que faire le point sur le flash communal qui sera distribué aux administrés en fin d'année. La date du mercredi 28 octobre est retenue.

- Repas des aînés : au vue de la crise sanitaire, le repas annuel des aînés ne pourra pas avoir lieu. Monsieur le Maire propose donc, d'offrir à chaque personne ou couple concerné, un panier garni. L'âge requis doit être 65 ans ou 70 ans ? les élus sont invités à se questionner ou à réfléchir à d'autres idées intéressantes.

- Monsieur Bédis informe l'assemblée sur l'état de la planche de protection de l'estacade de Port de la Belle Étoile : celle-ci est détériorée. Il serait souhaitable de la changer pour la sécurité de tous. Une expertise devra être envisagée.
- Monsieur Vielet fait la remarque que chaque pêcheur devrait porter un gilet de sauvetage pour leur sécurité.
- Monsieur Riveau fait le point sur l'AGORA implanté à St Aubin de Blaye : il s'agit d'un lieu mis à disposition, par la communauté de Communes de l'Estuaire, pour les entreprises qui veulent s'implanter sur le territoire.
- Monsieur Formantin, délégué titulaire du Syndicat Intercommunal des Eaux du Blayais, fait le point sur la réunion qui s'est tenue dernièrement.

La séance est levée à 21h15.